

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 01/03/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 01/03/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 04/03/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240226-2024FEV26_035-DE
		7.1.4
		Actes relatifs aux régies

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

6

Séance Publique ordinaire du **26 février 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 16 février 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Françoise LACAPERE
Mme Patricia MARROCQ
M. Joël VAN DEN BON

Ont donné procuration :

M. Loïc DÉSANGLES à Mme Muriel AVID
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Françoise LACAPERE à M. Éric MATTIUSSI
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
M. Joël VAN DEN BON à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Organisation de la 41^{ème} édition de la Foire de la Saint-Martin qui aura lieu les 9, 10 et 11 novembre 2024 – Proposition d'adoption de nouveaux tarifs

RAPPORTEUR : Marie-Hélène LAGARDERE, Adjointe au Maire chargée de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de l'animation,

La Commune organisera les 9, 10 et 11 novembre 2024, la 41^{ème} édition de la Foire de la Saint-Martin.

Les tarifs en vigueur à ce jour sont détaillés ci-dessous

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 032-213202088-20240226-2024FEV26_035-DE



FOIRE-EXPOSITION DE LA SAINT-MARTIN	
Frais d'inscription	
Stand couvert (environ 9 m ²)	141,00
	Forfait
Véhicule caravane publicitaire (10 m ² environ) ou autre installation personnelle	121,00
	Forfait
Véhicule caravane publicitaire (20 m ² environ) ou autre installation personnelle	164,00
	Forfait
Matériel agricole - emplacement non couvert (50 m ² environ)	95,00
	Forfait
Matériel agricole - emplacement non couvert (100 m ² environ)	141,00
	Forfait
Automobile	31 € / automobile

Madame l'adjointe au Maire propose aujourd'hui de créer de nouveaux tarifs pour les associations dont les demandes sont de plus en plus nombreuses ainsi que pour les métiers de bouche professionnels qui louent un chapiteau.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Stand couvert (environ 9 m ²) pour une association lectouroise à but lucratif	70 €
	Forfait
Stand couvert (environ 9 m ²) ou chapiteau pour une association lectouroise à but non lucratif	Gratuité
Stand, chapiteau ou salle polyvalente pour une association lectouroise proposant des repas – Rugby = 60 repas, Moto Club = 30 repas	Gratuité avec en échange des repas
Chapiteau de 40 m ² pour les métiers de bouche professionnels lectouros avec tables et chaises comprises	710 €
Chapiteau de 40 m ² pour les métiers de bouche professionnels non lectouros avec tables et chaises comprises	840 €

Par ailleurs, afin d'assurer le suivi opérationnel de cette manifestation, Madame l'adjointe au Maire propose de mettre en place un Comité de Pilotage composé de 7 élus. Des bénévoles pourront être rajoutés à titre consultatif.

Ce Comité sera chargé de prendre toutes mesures utiles au bon déroulement de la manifestation, en collaboration avec les services administratifs et techniques de la Mairie, mais également de proposer toutes actions qui pourraient être envisagées pour développer cette foire.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de fixer les nouveaux tarifs tels qu'ils sont définis dans le tableau ci-dessus,
- d'approuver la mise en place et la composition du Comité de Pilotage comme suit :

COMITÉ DE PILOTAGE FOIRE DE LA SAINT MARTIN	
1 -	Jean-Yves DELACOSTE
2 -	Marie-Hélène LAGARDERE
3 -	Corinne QUEVILLY
4 -	Joël VAN DEN BON
5 -	Muriel AVID
6 -	Patricia MARROCQ
7 -	Sylvie ACHÉ

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à l'organisation de la Foire de la Saint-Martin, des vide-greniers et de la braderie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO




Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN




Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 1 MARS 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 1 MARS 2024